

RIE 3

NON à l'arnaque du siècle



© Exem 2017


Le SIT appelle à refuser sèchement la 3^e réforme de l'imposition des bénéfices des entreprises le 12 février prochain. Pour dire non au racket patronal.

Votations • Faites miroiter un jackpot de plusieurs milliards à quelques assemblées d'actionnaires engagés dans la course au profit, et la campagne de votation ne peut que déraiper. La RIE3 est un transfert de fonds massif des collectivités publiques vers les intérêts purement privés. Alors que jusqu'ici, une part raisonnable des bénéfices des entreprises – on parle bien des bénéfices, du surplus – permettait de financer les services publics – dont les entreprises elles-mêmes bénéficient, la RIE3 ferme ce tuyau et le détourne vers les poches des actionnaires.

Comme on est en démocratie, et que

la population vote, il faut absolument la détourner de son propre intérêt: les milieux économiques et patronaux mettent des millions en désinformation pour réaliser ce coup de force: chantage à l'emploi, chantage à la PME, menaces, mensonges, calomnie, tout y passe: c'est devenu un véritable racket. Les patrons y croient: «c'est notre Grand Soir». Chère-s collègues, si l'intérêt des grandes entreprises était les emplois et les salaires, ça se saurait!

La RIE3 ne fait que légaliser la soustraction fiscale des bénéfices, et nous le payerons cher. Cette baisse d'impôts stimulera l'économie et créera des em-

ploijs? Une vaste fumisterie! En cas de refus la Suisse perdrait des dizaines de milliers d'emplois? Mensonge et manipulation! C'est pourquoi le SIT vous appelle à vous engager de toutes vos forces pour contrer cette arnaque, et y consacre un dossier spécial dans ce SITinfo. Parlez-en, inscrivez-vous aux distributions de tracts, faites un don à la campagne, et surtout: allez voter NON le 12 février à ce énième chantage patronal. 

Jean-Luc Ferrière

> DOSSIER P. 7-8-9-10

PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020

Assises des retraites: quelque 80 syndicalistes s'organisent pour combattre le report de l'âge de retraite des femmes en réclamant une votation populaire. **4**

EDS EN VILLE DE GENÈVE

Les six derniers employé-e-s de solidarité en Ville de Genève seront engagé-e-s en fixe en 2017. Soulagement pour les concerné-e-s et victoire d'étape pour le SIT. **5**

GRÈVE CHEZ MULTISOL

Les ouvriers de l'entreprise Multisol Chapes SA se sont mis en grève le 15 décembre dernier contre les pratiques frauduleuses de son administrateur. **11**

PORTRAIT

Entretien avec Alberto J. Fernandes, militant du secteur Hôtellerie-restauration et nouveau vice-président du SIT. **13**

DANS CE NUMÉRO



Billet de la présidence

Episode XVII: Un nouvel espoir

Pour l'avoir vécu de l'intérieur, la préparation du 17^e Congrès du SIT aura mobilisé des forces militantes (groupe mixte pour le texte d'orientation politique), le soutien vigoureux du secrétariat général sortant (pilotage) et celui du collègue des secrétaires syndicaux-ales (rédaction du rapport d'activité) ainsi que le labeur du personnel du SIT et de sa logistique, opérant notamment le jour J à l'UOG. Que toutes ces personnes soient vivement remerciées pour leur engagement.

Pour celles et ceux ayant participé à cette journée, nous aurons pu débattre, parfois trop brièvement en atelier, des thématiques portées par un texte politique ambitieux: fiscalité, salaires, égalité et emploi. Les amendements résultaient du travail préparatoire au sein des comités de secteur ou ont été portés à notre connaissance le jour même. Ils ont pu être validés en plénière dans une marée de cartons bleu ciel, au rythme solennel du soussigné: « Qui est favorable, qui est contre, qui s'abstient ? ». Merci à toutes et tous pour votre patience qui sera récompensée par l'édition d'une brochure ce printemps!

Sans enlever de l'importance à l'ensemble des sujets traités, je tiens à évoquer ceux qui me semblent déterminants: la lutte contre les faillites frauduleuses; les nouvelles technologies et la robotisation de l'emploi ainsi que l'uberisation du travail; l'importance pour notre syndicat de s'emparer des questions fiscales. A relever également une résolution votée à l'unanimité appelant à s'opposer à l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et à la baisse des rentes, en se préparant à lancer le référendum contre PV2020.

C'est avec enthousiasme que le soussigné, entré par une porte dérobée en juin 2015, suite au départ de notre présidente, vous a proposé de continuer sa tâche: défendre la position des militant-e-s au sein de l'institution, veiller à la poursuite des objectifs définis et accompagner les changements nécessaires de notre action syndicale dans un contexte de polarisation politique et de partage des richesses toujours plus remis en cause par les abus patronaux. Que la force soit avec nous!

Diego Cabeza



SOMMAIRE

EDITO

2017, année zéro
de la redistribution **p3**

ACTUALITÉS

Vers le référendum contre
Prévoyance vieillesse 2020 **p 4**
Oui à la naturalisation facilitée
pour 3^e génération **p4**
IN « contre l'immigration de masse »:
une mise en œuvre euro-compatible
mais sans nouveaux droits pour
les salarié-e-s **p5**
EdS: le bout du tunnel en Ville
de Genève **p5**
Le premier siècle de l'UOG **p6**

DOSSIER SPÉCIAL RIE3

Un cadeau somptueux aux
grandes entreprises, au seul profit
des actionnaires **p8**
Des milliards de pertes pour
les salarié-e-s et la population **p9**
Les entreprises paient déjà de moins
en moins d'impôts **p9**
Les faux arguments des défenseurs
de la RIE3 **p10**
QUIZ: qui croire? **p10**

SECTEURS

Construction: 120 000 récupérés
par les grévistes, mais le patron
sévit encore **p11**
Second œuvre: les négociations
reprennent **p11**
Petite enfance: personnel trahi et
bradé à l'EVE du Nouveau Prieuré **p12**

ENTRETIEN

Grandir au syndicat **p 13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

17^e Congrès du SIT **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30
sauf le vendredi et vacances scolaires
(jusqu'à 17 h)
Les renseignements sur les problèmes
de travail ou de chômage ne sont pas
donnés par téléphone. Il faut pour cela
passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé
(Nettoyage, entretien, régies, agriculture,
hôtellerie, restauration, économie domestique,
industrie alimentaire, esthétique, coiffure, ser-
vices, garages, sécurité, horlogerie, industrie,
commerce, médias, transports, finance, etc.)
mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

**Santé, social, secteurs public et
subventionné**
mardi de 10 h 30 à 13 h 30
mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

**Travailleuses-euses sans statut légal
(sans-papiers)**
lundi de 14 h à 17 h
jeudi de 9 h 30 à 12 h au 2^e étage

Service des impôts
déclaration: sur rendez-vous
pour les membres uniquement
+41 (0) 22 818 03 20
permanence impôt à la source
mercredi de 15 h à 18 h au 4^e étage

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mardi, mercredi
et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage
+41 (0) 22 818 03 33
tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3287, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

2017, année zéro de la redistribution

Toute société humaine se dote de mécanismes de redistribution des richesses, dès lors que celles-ci sont produites collectivement. Dans nos social-démocraties basées sur l'économie capitaliste, cette redistribution passe par trois mécanismes principaux : les salaires, les assurances sociales et l'impôt.

Avec la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse », le plan Prévoyance Vieillesse 2020 et la 3e réforme de l'imposition des bénéficiaires des entreprises, ces trois mécanismes sont soumis à une attaque sans précédents de la droite patronale aux commandes de ce pays. 2017 sera donc une année décisive pour le combat que nous menons pour une meilleure répartition des richesses.

On peut certes se réjouir d'échapper (momentanément ?) à la réintroduction de contingents pour « gérer » l'immigration en Suisse. Car on le sait, la conséquence directe d'un tel système est la discrimination des travailleurs-euses, la fragilisation de leurs droits et de leur capacité de résistance individuelle et collective face aux abus patronaux. Mais l'introduction de la préférence indigène, même maquillée derrière une pseudo-préférence aux chômeurs-euses, fait le lit des abus patronaux : elle légitime le discours xénophobe selon lequel les immigré-e-s viennent piquer le boulot des travailleurs-euses installé-e-s, divise les salarié-e-s pendant que les patrons, eux, peuvent tranquillement continuer de pratiquer la sous-enchère, jeter les travailleurs-euses comme des kleenex, et continuer à augmenter leurs bénéficiaires.

Et tant qu'à faire, autant exiger des travailleurs-euses qu'ils-elles travaillent plus longtemps ! Les femmes, qui subissent encore et toujours d'innombrables discriminations sur le marché du travail, seraient les premières victimes du PV 2020 actuellement en discussion au parlement fédéral, et dont la fin des travaux est prévue ce printemps. En prévoyant l'aug-

mentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans et une baisse du taux de conversion du deuxième pilier, les Chambres fédérales sont en train de franchir deux lignes rouges, sans parler de l'élévation programmée de l'âge de la retraite pour toutes et tous. Il s'agirait d'un recul historique dans l'un des piliers de nos assurances sociales, celui qui redistribue la richesse produite par le travail vers celles et ceux qui ne peuvent plus travailler.

Last but not least, alors que les patrons partagent de moins en moins la richesse produite par le travail via les salaires, alors que leurs représentant-e-s au Parlement s'apprêtent à nous faire travailler plus longtemps pour toucher moins à la retraite, ils mettent des moyens faramineux pour s'octroyer le plus grand cadeau fiscal qu'ils aient jamais rêvé. Avec la RIE3, la droite patronale s'attaque au principe même de la redistribution des richesses via l'impôt, faisant échapper des milliards de bénéficiaires à l'obligation de redistribution vers l'en-

semble de la population au travers de prestations publiques de qualité et accessibles à tous-tes, particulièrement aux plus démunis-e-s. Une véritable contre-révolution bourgeoise, menée à

coups de chantage à l'emploi, de menaces et de manipulations, qui sape les fondements de la cohésion sociale déjà mise à mal par les politiques d'austérité.

Mais tout ceci n'est pas inéluctable, bien au contraire. Le SIT entame l'année déterminé à lutter contre ces attaques patronales. A commencer par la campagne contre la RIE3, qui ne s'arrêtera pas au soir du 12 février, quel que soit le résultat dans les urnes. Viendra ensuite la bataille référendaire contre PV 2020, qu'il s'agit de préparer en construisant le plus large front syndical et progressiste possible contre cette réforme inique. Enfin, la lutte contre la sous-enchère salariale et l'amélioration du contrôle du marché du travail continuera de guider nos réflexions et notre combat quotidien pour protéger les salarié-e-s, tous-tes les salarié-e-s, des abus patronaux.

Ensemble, nous jetterons toutes nos forces dans la bataille pour que l'année 2017 ne soit pas l'année 0 de la redistribution. ♦

Davide De Filippo

Une contre-révolution qu'il s'agit de combattre avec détermination

RETRAITES

Vers le référendum contre Prévoyance vieillesse 2020

Quelque 80 syndicalistes s'organisent pour combattre le report de l'âge de retraite des femmes en réclamant une votation populaire.



Mobilisation • Les « Assises des retraites » ont rassemblé plus de 80 personnes – syndicalistes et représentant-e-s d'associations populaires ou de partis – invitées par la Communauté genevoise d'action syndicale et l'Union syndicale vaudoise. Le but était de débattre de la situation et des actions à mener sur le front des retraites. Tenue à Lausanne le 14 janvier 2017, cette discussion de quatre heures a débouché sur le consensus largement partagé de réagir aux projets des autorités et de préparer sans attendre un référendum populaire contre le programme « Prévoyance vieillesse 2020 ». Trois groupes de travail rassemblant au total plus de 20 militant-e-s des As-

sises ont été immédiatement formés pour préparer la mise en œuvre de cette décision. Ils s'occuperont des aspects logistiques, des argumentaires et des mobilisations à préparer, en tout premier lieu la journée internationale des femmes du 8 mars.

RÉFORME INACCEPTABLE

Le matin, un vaste échange des analyses sur la situation des retraité-e-s, du système de retraite helvétique et des réformes impulsées par la droite patronale et parlementaire a permis de mesurer le mécontentement des personnes présentes. La grande majorité des participant-e-s ont estimé que,

en l'état et quelle que soit la version finalement retenue, Prévoyance vieillesse 2020 est inacceptable et le restera.

Car cette réforme obligera les femmes à travailler une année de plus (soit déjà 4 mois de plus dès 2018 pour celles ayant 63 ans aujourd'hui, 8 mois de plus en 2019 pour celles ayant 62 ans et 1 an de plus dès 2020 pour toutes les femmes). Elle réduira également les pensions du 2e pilier d'environ 12% en baissant le taux de conversion du capital en rentes.

S'OPPOSER ET PROPOSER!

Les prétendues compensations à cette dégradation, y compris les 70 francs d'augmentation des rentes de l'AVS pour les nouveaux-elles retraité-e-s, n'équilibrent aucunement ces reculs fondamentaux. Et ce seront principalement les femmes et les employé-e-s précaires qui en paieraient le prix fort, par exemple avec la suppression des rentes de veuves.

De nombreuses autres décisions des autorités ont été largement critiquées. Et plusieurs solutions alternatives à cette réforme ont été posées sur la table afin de renforcer le combat d'opposition référendaire par des propositions positives.

Face à la frilosité de responsable nationaux des grands syndicats d'embrasser ce combat, l'assemblée de Lausanne situe ses futures actions référendaires dans la droite ligne de décisions déjà prises, notamment par le Congrès de l'Union syndicale suisse d'octobre 2014, le congrès d'Unia d'octobre 2016 et le congrès du SIT de novembre 2016 qui, toutes, s'opposent à la hausse de l'âge de retraite et à la baisse des pensions. Forts de cet ancrage, les 80 militant-e-s appellent le mouvement syndical dans son ensemble à défendre l'intérêt des travailleurs et des travailleuses à obtenir de bonnes retraites pour un prix acceptable. Dans ce but, ils-elles l'exhortent à se mobiliser rapidement afin de s'opposer à Prévoyance vieillesse 2020 en préparant d'ores et déjà le lancement d'un référendum populaire.

Les personnes présentes ont enfin convenu de se revoir le 18 février pour prendre connaissance des propositions des trois sous-groupes formés à Lausanne. Le but des futures rencontres sera surtout d'élargir le front d'opposition à Prévoyance vieillesse 2020, notamment du côté alémanique du pays. ♦

Michel Schweri, pour la CGAS

Votations du 12 février 2017

OUI À LA NATURALISATION FACILITÉE POUR LA 3^E GÉNÉRATION

Le SIT appelle à voter OUI le 12 février prochain à la révision de la Constitution fédérale sur la naturalisation qui propose de permettre aux jeunes étrangers-ères établi-e-s en Suisse depuis trois générations de bé-

néficier d'une procédure facilitée en cas de demande de naturalisation.

Cette révision est minimaliste: elle ne fait que dispenser les jeunes issu-e-s de la 3e génération d'étrangers-ères des tests absurdes censé-e-s « mesurer » leur intégration, alors qu'ils-elles sont né-e-s en Suisse, et les conditions d'accès à cette procédure facilitée de-

meurent restrictives. Mais c'est un petit pas qui va dans la bonne direction.

Le SIT défend le principe de l'égalité des droits entre Suisses et étrangers-ères. Il milite pour une politique migratoire ouverte et accueillante, et pour l'octroi du droit de vote aux étrangers-ères. La naturalisation étant à ce jour la seule manière d'acquérir un droit au séjour stable et l'égalité complète des droits politiques, tout ce qui peut en faciliter l'accès est bon à prendre.

OUI AU FORTA

Jumeau du Fonds ferroviaire adopté par le peuple en 2014 pour financer le développement des transports par

rail, le Fonds pour les routes nationales et le trafic est destiné à financer le développement des infrastructures routières.

Alimenté par l'impôt sur les carburants (qui augmentera très légèrement de 4 cts/litre), la vignette et l'impôt sur les véhicules, ce fonds financera également le développement des voies de bus et de tram dans les agglomérations et des projets de mobilité douce, tels que voies vertes.

Le SIT avait soutenu la création du Fonds ferroviaire en 2014. Il soutient également aujourd'hui le Fonds pour les routes et le trafic d'agglomération. ♦

INITIATIVE « CONTRE L'IMMIGRATION DE MASSE »

Une mise en œuvre euro-compatible mais sans nouveaux droits pour les salarié-e-s

Pas de contingents mais pas de nouvelles mesures d'accompagnement non plus. Le SIT ne soutient pas la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ».

Critique • Le SIT ne soutient pas la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » décidée par le parlement fédéral. Elle n'apporte pas de nouveaux droits, introduit la préférence indigène et restreint les droits sociaux des migrant-e-s.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT OUBLIÉES

Seul point positif de la mise en œuvre, le renoncement à l'introduction de contingents et de plafonds annuels chiffrés pour les diverses catégories de migrant-e-s. Ils auraient provoqué une précarisation dévastatrice du marché de l'emploi, rejeté dans l'illégalité nombre de travailleurs-euses migrant-e-s une fois les contingents épuisés, remis en question le droit au regroupement familial ainsi que le maintien des relations avec l'Union Européenne. Mais le non-respect de cette mesure

au cœur de l'initiative UDC, et le renoncement de l'UDC à combattre l'application par un référendum, ont été obtenus contre toute amélioration même minime des mesures d'accompagnement et des instruments de lutte contre la pression sur les salaires. Ces instruments, défendus par les syndicats ont toujours été combattus par l'UDC.

LA PRÉTENDUE PRÉFÉRENCE AUX CHÔMEURS

Contrairement à l'USS qui soutient la mise en œuvre et fait sienne la dite préférence aux chômeurs-euses par l'obligation d'annonce des postes vacants des entreprises aux Offices régionaux de l'emploi (ORP), le SIT dénonce cette obligation, toute relative au demeurant car les conditions de son déclenchement par le Conseil fédéral la réservent aux branches, professions ou groupes de professions dont le taux de chômage est su-

périeur à la moyenne. Elle risque de se retourner contre les chômeurs-euses et d'accentuer la pression sur les salaires. Car les chômeurs-euses se verraient contraint-e-s d'accepter comme « convenable » au sens de la Loi fédérale sur le chômage, un emploi de serveur-euse ou de maçon (les branches économiques pressenties pour le déclenchement de l'obligation), dont le salaire est de 20 % inférieur au dernier emploi, ou qui occasionne jusqu'à deux heures de trajet par jour.


PRÉFÉRENCE INDIGÈNE ET DISCRIMINATIONS

La préférence aux chômeurs-euses concrétise la préférence nationale à l'emploi voulue par l'UDC. Le modèle s'inspire de la préférence indigène à l'emploi en vigueur pour les services publics et le secteur subventionné à Genève, obtenue par les campagnes anti-frontaliers du MCG. La loi fédérale, pour rester euro-compatible,

indique clairement que les mesures appliquées par les ORP s'adressent à « tous les demandeurs-euses d'emploi inscrits à l'ORP ». Donc également aux frontaliers-ères qui ont perdu leur emploi à Genève et qui ont le droit de s'inscrire à l'ORP. Toute mise en œuvre qui ne respecterait pas cette égalité de traitement et qui exclurait les frontaliers-ères sera combattue par le SIT.

RESTRICTIONS AUX DROITS SOCIAUX DES MIGRANT-E-S LES PLUS PRÉCAIRES

Personne n'en parle, mais le SIT dénonce les restrictions aux droits sociaux des migrant-e-s les plus précaires que le Parlement fédéral a voté dans la foulée de la mise en œuvre de l'initiative. L'accès à l'aide sociale est restreint. En seront exclu-e-s les bénéficiaires au bénéfice d'un permis de séjour pour recherche d'emploi et les membres de leur famille. Les détenteurs-trices d'un permis de courte durée seront expulsé-e-s de Suisse 6 mois après la fin des rapports de travail. Et last but not least, les conditions d'accès aux prestations complémentaires AVS/AI sont durcies pour les sans-papiers. Pour y accéder, il faudra désormais avoir séjourné de manière « légale » en Suisse.

Le SIT combattra sur le plan cantonal une application discriminante et pouvant facilement se retourner contre les chômeurs-euses à qui elle prétend donner la priorité, et luttera pour de nouvelles mesures d'accompagnement et de réelles protections, et contre une division intolérable des salarié-e-s. 

Manuela Cattani

EMPLOIS DE SOLIDARITÉ

Le bout du tunnel en Ville de Genève


Les six derniers employé-e-s de solidarité en Ville de Genève seront engagé-e-s en fixe en 2017.

Victoire d'étape • Le SIT n'a eu de cesse de dénoncer le statut des emplois de solidarité (EdS) depuis la révision de la loi cantonale sur le chômage entrée en vigueur en 2008. En Ville de Genève, les précédents emplois temporaires cantonaux ont été remplacés par des EdS comme gardiens de musées, aides bibliothécaires, transporteurs, etc. Au plus fort de ce programme, 45 personnes étaient employées comme EdS sur des postes identiques à ceux occupés par des fonctionnaires, indispensables au fonctionnement de l'administration mu-

nicipale, mais sous-payés. Beaucoup devaient avoir recours aux prestations sociales pour boucler leurs fins de mois. Le syndicat a réclamé une sortie de ce système de dumping organisé par l'engagement des EdS sur des postes fixes.

ENFIN UN STATUT DÉCENT

Petit à petit, certains EdS ont pu être engagés par la Ville de Genève à l'Ariana, dans les bibliothèques municipales, aux MAH, etc. En 2015, la création de 5 postes supplémentaires avait permis de régulariser,

bien qu'à temps partiel, la situation des aides bibliothécaires. Suite à une décision du DEAS de résilier la convention de collaboration avec Démarche-Attraction, qui plaçait les EdS à la Maison Tavel et aux MAH, les six dernières personnes en EdS allaient devoir s'inscrire au chômage pour la fin 2016, malgré leurs 5 à 8 ans de service pour la municipalité. Une inscription au chômage aurait eu pour conséquence une perte de 20 à 30% de revenu sur un salaire déjà insuffisant pour vivre à Genève. Le conseil municipal a finalement accepté un crédit extraordinaire permettant leur engagement par la Ville de Genève en 2017 sur un poste fixe à 70%. Un véritable soulagement pour ces personnes qui bénéficieront enfin d'un statut de salarié correctement rémunéré. Au final, sur toutes ces années de « purgatoire », un peu plus de la moitié des EdS ont pu être stabilisés seulement. Ce modèle inique doit disparaître, car il ne permet pas d'offrir un véritable emploi pour les chômeurs et chômeuses arrivés en fin de droit et les entraînent dans une spirale de précarité. 

Valérie Buchs



FORMATION

Le premier siècle de l'UOG

En 2010, l'Université ouvrière de Genève fêtait ses 100 ans. Et décidait de publier un livre retraçant le premier siècle de son histoire, qui vient de sortir.

Lecture • Pourquoi une Université « ouvrière », alors que dans toute la francophonie on parle de « populaire » ? L'histoire de l'UOG explique cette particularité. Il y eut, avant la constitution même de l'UOG, plusieurs tentatives : trois jeunes universitaires (Eugène Pittard, Émile Yung et René Claparède), entreprirent de proposer des cours aux ouvriers qui, à l'époque, ne pouvaient pas suivre des études. « Si le peuple ne peut venir à l'université, il faut que l'université aille au peuple » répétèrent-ils inlassablement. Mais les premières tentatives firent long feu. Et c'est seulement lorsque ces pionniers prirent contact avec les milieux ouvriers (syndicats, sociétés ouvrières) que l'UOG vit réellement le jour.

EMANCIPER LA CLASSE OUVRIÈRE

Il y eut alors à une conjonction de buts. Dans l'esprit des jeunes universitaires, il s'agissait de partager des savoirs scientifiques et culturels avec des ouvriers qui auraient eu la capacité de faire des études mais n'en avaient pas l'opportunité pour des raisons sociales et économiques

en un temps où la démocratisation des études n'était pas encore née et où la classe ouvrière était très loin d'avoir droit la formation qu'elle était capable de recevoir. Les milieux ouvriers, pour leur part, virent le profit qu'ils pouvaient tirer d'une telle institution pour développer l'émancipation de la classe ouvrière à laquelle ils aspiraient. À côté des cours universitaires furent donc organisés des cours spécifiques aux militants syndicaux, pour qu'ils acquièrent des outils théoriques et pratiques, pour le combat ouvrier. Ces armes leur permettraient de faire valoir leurs droits, en acquérir de nouveaux et, de la sorte, revendiquer et prendre leur place dans la société.

L'histoire de l'UOG sera donc la conjonction de ces deux buts, et non leur opposition. C'est ainsi que cohabitèrent des cours scientifiques parfois très pointus (astronomie, anthropologie, physique, littérature ...) et des formations plus directement nécessaires au combat ouvrier. Et quand débuta une grande immigration dans les années 1960, l'UOG créa et développa des cours pour travailleurs-euses immigré-e-s. Il s'agissait là aussi d'une part

de promouvoir leur intégration sociale et culturelle, mais aussi de leur faire prendre leur part dans le combat social et syndical en connaissant mieux la société qu'ils et elles contribuaient à construire. L'UOG qui s'adressait à des exclu-e-s du début du XX^e siècle le fit alors pour celui des exclu-e-s de la fin de ce siècle.

TOUJOURS LE MÊME OBJECTIF

La fonction des cours scientifiques tendit peu à peu à diminuer : la démocratisation des études permit aux enfants d'ouvriers d'accéder aux études supérieures, et la télévision mit à la portée de chacun-e une certaine culture générale. Mais l'UOG mit sur pied d'autres formations, toujours à l'adresse de certaines catégories d'« exclu-e-s » : demandeurs-euses d'emploi, jeunes – voire adultes – en décrochage de formation après leur scolarité, cours de français adaptés à certains métiers, ou tout simplement des cours d'alphabétisation pour immigré-e-s ayant eu peu ou pas de scolarité.

C'est ainsi que tout au long de son histoire l'UOG a cherché à promouvoir non seulement la réussite per-

sonnelle de ses élèves, mais également leur conscience et leur capacité à prendre collectivement leur place dans la cité, l'emploi et la société en participant à un processus d'émancipation collective et démocratique. **♦**

Georges Tissot

Le livre est disponible auprès de l'UOG (www.uog.ch)



Actionnaires



Population



NON

à la réforme de l'imposition des bénéfices des entreprises (RIE3)

INJUSTE

Avec la RIE3, une grande entreprise qui réalise des millions de bénéfices paiera proportionnellement moins d'impôts qu'un-e salarié-e.

Le prix à payer de cette réforme retombera sur la population, tandis que les actionnaires et les grands patrons encaisseront des milliards de dividendes supplémentaires.

EXCESSIVE

Il n'y a nul besoin d'aller aussi loin pour supprimer les statuts fiscaux spéciaux. Avec la RIE3, la droite patronale en a profité pour réaliser son rêve libéral : les grandes entreprises qui réalisent des millions de bénéfices ne paieront presque plus d'impôts, et l'Etat sera étranglé.

DESTRUCTRICE

La RIE3 générera des pertes fiscales colossales pour la Confédération, les Cantons et les communes. Avec des milliards de ressources en moins, les collectivités publiques n'auront plus les moyens de répondre aux besoins et aux aspirations de la population.

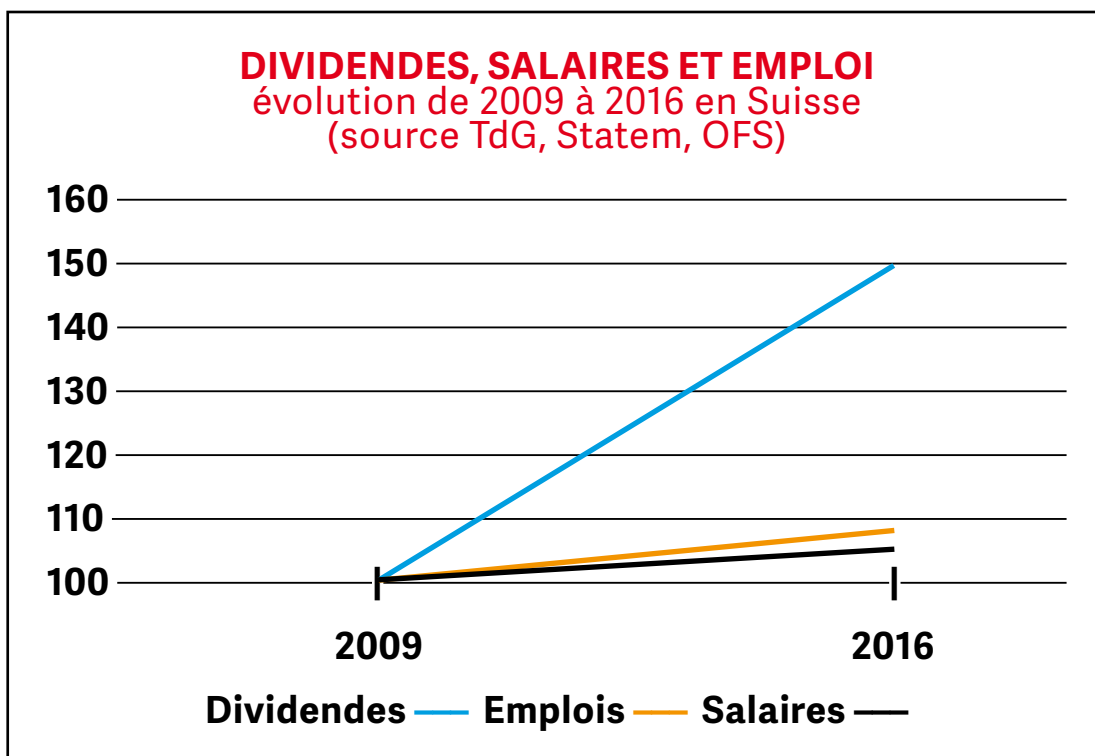
La RIE3 détruira le service public, dégradera nos conditions de vie, et creusera les inégalités.

MENSONGÈRE

La RIE3 ne créera pas d'emplois. S'il suffisait que des entreprises gagnent des millions pour que tout soit réinvesti dans l'économie, pourquoi ne le font-elles déjà pas maintenant, plutôt que de délocaliser, pratiquer la sous-traitance et supprimer des emplois ?

Les grandes entreprises ne réinvestiront pas plus leurs nouveaux bénéfices dans l'économie : le gain de la RIE3 ira gonfler les poches des actionnaires et les bonus des grands patrons.

Un cadeau somptueux aux grandes entreprises, au seul profit des actionnaires



Avec la RIE3, les grosses entreprises qui réalisent des millions de bénéfices ne paieront presque plus d'impôts, et les gains réalisés iront gonfler les poches des actionnaires.

Excessif • Sous pression de l'Europe, la Suisse doit abolir les privilèges fiscaux accordés aux grandes entreprises étrangères qui sont établies en Suisse. Plutôt que de simplement supprimer les statuts spéciaux dont elles bénéficient, le Parlement fédéral, dominé par les partis représentant les intérêts patronaux, a adopté une réforme qui permet à toutes les entreprises de baisser massivement leurs impôts. Une réforme totalement excessive, dissimulée derrière un chantage à l'emploi éhonté.

80 % DES BÉNÉFICES EXONÉRÉS!

Au total, les entreprises pourront soustraire à l'impôt jusqu'à 80 % de leurs bénéfices, et ne payer plus que sur les 20 % restants. Le Parlement fédéral ayant refusé de fixer un taux plancher, les Cantons vont se livrer à une concurrence fiscale ruineuse pour les collectivités publiques. Les taux d'imposition, fixés par les Cantons, vont diminuer de près de moitié. Genève passera de 24 % à 13,5 %. Avec les nouvelles déductions et

la baisse du taux d'imposition, les grandes entreprises comme Rolex, Implenla ou Manor, ne paieront presque plus d'impôts.

JACKPOT POUR LES ACTIONNAIRES

La majorité des entreprises en Suisse sont des PME qui ne paient déjà aujourd'hui pas ou peu d'impôts. Les grandes gagnantes de la RIE3 sont les grandes entreprises réalisant des millions de bénéfices chaque année. La droite et le patronat prétendent qu'elles réinvestiront dans l'emploi les gains supplémentaires qu'elles réaliseront par cette baisse massive d'impôt. Mais c'est faux : ces gains supplémentaires iront gonfler les bonus des grand-e-s dirigeant-e-s et les poches des actionnaires. Déjà aujourd'hui ces grandes entreprises qui réalisent des millions de bénéfices auraient la possibilité de les réinvestir. Pourtant, elles pratiquent la sous-traitance, les délocalisations et les licenciements économiques, ce qui fait monter leurs actions en bourse. Par quel miracle feraient-elles différemment demain?

DIVIDENDES OU EMPLOIS ? DEUX EXEMPLES PARLANTS

Groupe RICHEMONT

(horlogerie et industrie du luxe) :
2.2 milliards de bénéfices,
850 millions de dividendes distribués,
500 emplois supprimés, dont env.
300 licenciements.

Groupe IMPLENIA

(construction) :
plus de 50 millions de bénéfices,
34 millions en dividendes distribués,
Réduit les emplois en Suisse, licencie
les travailleurs âgés et recourt massive-
ment au travail temporaire

CHANTAGE À L'EMPLOI

Pour tenter de faire passer cette arnaque fiscale, le patronat prétend qu'avec un refus, les multinationales partiraient, causant des pertes d'emplois et de recettes considérables. Ce chantage ne tient pas. La Suisse offre déjà les meilleures conditions aux entreprises, avec sa main d'œuvre qualifiée, la qualité de ses infrastructures, et les charges sociales les plus basses d'Europe. Ce chantage a pour seul but de faire peur à la population pour l'obliger à accepter une réforme qui va contre son intérêt.

UNE AUTRE RÉFORME EST POSSIBLE

Voter NON, c'est obliger le parlement à revoir sa copie et à préparer une loi plus équilibrée, qui ne ruine pas les finances publiques, et qui mette fin à la concurrence fiscale intercantonale. Une autre fiscalité est possible afin de garantir des conditions cadres de qualité mais aussi des finances publiques à la hauteur des besoins de la population.

Voter NON, c'est empêcher l'appropriation d'encre plus de bénéfices par les actionnaires au détriment d'un partage des richesses équitable dans l'intérêt de toute la population. **♦**

LES NOUVELLES DÉDUCTIONS DE LA RIE3

- 90 % des bénéfices découlant de produits brevetés seront exonérés d'impôt!
- 150 % des charges de recherche et développement seront déduits, soit 50 % de plus que les frais réels!
- Des intérêts fictifs sur les capitaux propres pourront être déduits des impôts!

Des milliards de pertes pour les salarié-e-s et la population

La RIE3 creusera les inégalités et dégradera les conditions de vie de l'ensemble des travailleurs-euses.



**Bénéfices 1 000 000.-
Impôts 13 000.- = 1.3 %**

**Revenu imposable 80 000.-
Impôts 13 000.- = 16.2 %**


Un couple gagnant 80 000 frs par an paiera autant d'impôts qu'une entreprise réalisant 1 millions de bénéfices par an. Vous avez dit « justice fiscale » ?

Crise sociale • Alors que la population grandit, que le nombre d'ainé-e-s s'accroît, que la précarité augmente, que le réseau de transports publics se développe, et qu'il manque toujours des milliers de places en crèche, la RIE3 génèrera des milliards de pertes de recettes fiscales, dont un demi-milliard par an pour Genève. Dans ces conditions, les finances publiques ne pourront pas répondre aux besoins de la population. C'est totalement irresponsable.

PERTES SOUS-ESTIMÉES

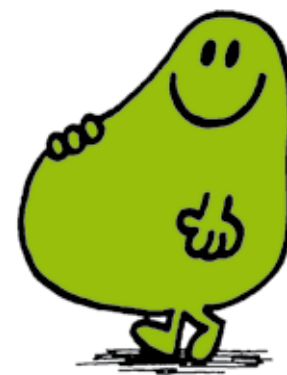
Les pertes fiscales pour la Confédération, les Cantons et les communes s'élèveront au minimum à 3 milliards par an. Pour le seul Canton de Genève, 500 millions au bas mot viendront à manquer pour financer les services publics. Ces chiffres sont largement sous-estimés. En 2008, le Conseil fédéral avait estimé les pertes de la RIE2 à 700 millions. Au final, c'est 7 milliards par an que coûte la précédente réforme. Nombre d'effets de la RIE3 ne sont pas chiffrés. La facture sera encore plus lourde que les 3 milliards annoncés.

LES SALARIÉ-E-S ET LA POPULATION PASSERONT À LA CAISSE :

- ♦ par des réductions de prestations sociales (allocations, subsides, aide au logement, prestations complémentaires AVS/AI, aide sociale),
- ♦ par l'augmentation de multiples taxes, émoluments administratifs, et tarifs de prestations (crèches et TPG par exemple),
- ♦ par la dégradation des services publics essentiels au bien-être de la population : écoles, hôpitaux, aide à domicile, EMS, institutions sociales, sécurité, justice, transports, soutien aux artistes, à la culture, au sport, etc. 

Les entreprises paient déjà de moins en moins d'impôts

Alors que les bénéfices des entreprises ne cessent d'augmenter, l'impôt prélevé sur ces bénéfices ne suit pas. La RIE3 aggravera une situation déjà inacceptable.




RIE2 • A Genève, l'augmentation des bénéfices est considérable: ils ont plus que doublé sur la période 2001-2013 (+114 %). Pendant la même période, l'impôt fédéral que les entreprises ont payé n'a augmenté que de moitié (+ 53 %). Leur taux effectif d'imposition a donc diminué de près de 30 %.

Les entreprises ne paient de loin pas le pourcentage d'impôt qu'elles devraient. En 2013, alors que les entreprises genevoises déclaraient 25 milliards de bénéfices net, elles ne payaient que 1.2 milliard au canton et aux communes, soit un taux de 5 %, auquel il faut rajouter 1 milliards d'IFD, soit un taux de 4.1 %. Le total

payé n'excède pas 9.1 % des bénéfices. Comment est-ce possible ?

C'est l'effet de la RIE2, qui permet aux grosses entreprises de déduire jusqu'à 50 % de leurs bénéfices. Encore une fois, les PME ne bénéficient pratiquement pas de cette déduction: pour 85 % des entreprises, cette déduction est de 0 à 2 %. Seuls 3 % des

entreprises faisant plus d'un million de bénéfice en profiteront.

Alors qu'en sera-t-il avec la RIE3, qui permettra à nouveau aux grosses entreprises de déduire cette fois jusqu'à 80 % de leur bénéfice ? Leur taux d'imposition effectif sera de moins de 5 %. Soit ce que paient des salarié-e-s gagnant moins de 4000 frs par mois. 

Les faux arguments des défenseurs de la RIE3

Les défenseurs de la RIE3 avancent beaucoup de contre-vérités pour offrir des cadeaux fiscaux aux actionnaires.

« CETTE RÉFORME EST INÉVITABLE, ON N'Y COUPE PAS. »

FAUX Ce qui est indispensable, c'est de supprimer les statuts fiscaux pour les sociétés étrangères, pas de généraliser les cadeaux fiscaux.

« SI ON NE BAISSÉ PAS LES IMPÔTS DES ENTREPRISES, TOUTES LES MULTINATIONALES PARTIRONT. »

FAUX La Suisse est au 1^{er} rang mondial en matière d'attractivité depuis 8 ans! Les taux d'imposition de Suisse sont déjà les plus bas d'Europe, et les sociétés multinationales ont beaucoup d'autres raisons de rester en Suisse: formation du personnel, infrastructures, sécurité, une TVA et des charges sociales très basses.

« CETTE RÉFORME VA STIMULER L'ÉCONOMIE ET CRÉER DES EMPLOIS. »

FAUX Les baisses d'impôt ne stimulent pas l'économie. Au contraire, en limitant les ressources publiques, elles empêchent les investissements et le développement des services

à la population. Les actionnaires cherchent les profits, pas la création d'emplois. D'ailleurs, les entreprises qui vont bénéficier de la réforme annoncent déjà des licenciements. L'État est le plus grand créateur d'emploi en Suisse et il ne pourra plus en créer.

« CETTE RÉFORME BÉNÉFICIERA AUX PME. »

FAUX 60 % des entreprises ne paient déjà pas d'impôt, qui sont pratiquement toutes des PME. C'est même 80% qui paient entre 0 et 9000 frs d'impôt. La RIE3 ne représente donc rien pour elles, car les astuces fiscales de la RIE3 ne sont pas calibrées pour elles. Leurs gains seront inexistantes, ou dans tous les cas insuffisantes pour créer de nouveaux emplois.

« LA RIE3 RÉTABLIT UNE IMPOSITION JUSTE ENTRE LES ENTREPRISES. »

FAUX La RIE3 remplace une inégalité entre sociétés suisses et étrangères par une inégalité entre les PME et les grosses entreprises. Celles-ci feront valoir de nouvelles astuces fiscales pour ne presque plus payer d'impôt, alors

que les PME n'auront pas de baisses d'impôts et devront payer des mesures complémentaires.

« LES PERTES LIÉES À LA RÉFORME SONT SUPPORTABLES ET LIMITÉES. »

FAUX Les pertes n'ont pu être estimées. On parle déjà de 3 milliards, sans tenir compte des baisses futures de cantons. Lors de la RIEII, les pertes ont été 10 fois plus élevées que les prévisions, au point que le Tribunal fédéral a estimé que la population avait été trompée.

« LES PRÉCÉDENTES BAISSÉS ONT PERMIS D'AUGMENTER LES RECETTES FISCALES. »

FAUX L'augmentation des recettes fiscales pour les collectivités publiques est due à la croissance économique, pas aux baisses d'impôts. Sans la RIE2, la Confédération, les cantons et les communes auraient aujourd'hui largement de quoi financer l'augmentation des besoins de la population, l'AVS, ou encore de résorber la dette publique.

« CETTE RÉFORME EST RAISONNABLE ET ÉQUILIBRÉE. »

FAUX Permettre des déductions de jusqu'à 90 % de bénéfices, et d'intérêts fictifs, n'a rien de « raisonnable ». Des pertes à hauteur de plusieurs milliards sont tout sauf « équilibrées »! La RIE3 déséquilibre au contraire les contributions des grosses entreprises face aux petites, et met en crise les budgets des cantons, des communes et de la Confédération.

« LA RIE3 EST UNE RÉFORME BÉNÉFIQUE POUR TOUT LE MONDE. »

FAUX La majorité de la population va devoir payer par des baisses de prestations et des hausses d'impôts, sans aucun bénéfice. ♦

QUIZ : qui croire ?



« La réforme aura un effet dynamique sur l'économie »

Serge Dal Busco, politicien (de droite)



« Stimuler l'économie par une baisse des impôts des entreprises est une idée vraiment stupide »

Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie



« Oh, oh, oh! »

Père Noël

CONSTRUCTION

120 000 francs récupérés par les grévistes, mais le patron sévit encore

Avec le soutien du SIT, les ouvriers de l'entreprise Multisol Chapes SA se sont mis en grève le 15 décembre dernier contre les pratiques frauduleuses de son administrateur.

Faillites frauduleuses • Les ouvriers de l'entreprise Multisol Chapes SA ont vécu un mois de décembre particulièrement rude, non pas en raison des conditions de travail pénibles sur le chantier, mais par la faute de leur employeur qui les a conduit à entamer un combat difficile pour faire respecter leur droit à toucher leur salaire à la veille des fêtes de fin d'année. Après deux jours de grève, un engagement non tenu par l'administrateur de l'entreprise, Aziz Kosmann, un nouvel arrêt de travail et l'obtention d'une cession de créances de la part d'un client de Multisol Chapes SA, les ouvriers ont finalement récupéré 120 000 frs, de quoi couvrir leur salaire de décembre. Mais d'autres salaires demeurent impayés, et face à la situation catastrophique de l'entreprise et aux pratiques frauduleuses de son administrateur, les ouvriers ont dû se résigner à démissionner afin de préserver leurs intérêts. Multisol Chapes SA, bien qu'au bord d'une faillite manifestement frauduleuse, viendrait quant à elle de réengager du personnel précaire...

UN SYSTÈME FRAUDULEUX BIEN RÔDÉ

Voilà des années que Multisol Chapes



SA surexploite la moitié de ses employés en ne déclarant aux assurances sociales que des salaires à temps très partiel entre 20 et 50 %, alors que les ouvriers, en situation précaire, travaillent en réalité à 100 %. Le solde est versé au noir, à un tarif scandaleusement bas, pour un salaire total n'excédant pas 2500 frs par mois au final, sans vacances ni 13^e salaire.

Non content d'exploiter son personnel, l'entreprise Multisol Chapes SA ne respecte pas ses obligations légales en matière d'assurances so-

ciales. Radiée de sa caisse de prévoyance le 30 juin dernier, elle ne cotisait plus au 2^e pilier, se trouvait en défaut de couverture d'assurance perte de gain maladie obligatoire dans le secteur et accusait un retard de près de 100 000 frs de cotisations. Tout aussi grave, elle émargeait à l'Office des poursuites pour un montant de près de 700 000 frs pour des créances envers notamment l'AVS, les impôts, la SUVA et la fondation de la retraite anticipée dans la construction. Sans parler qu'elle

n'était plus en mesure de se fournir en matériel étant dans l'incapacité d'honorer les factures d'importants fournisseurs.

AGIR CONTRE L'IMPUNITÉ

Face à cette situation catastrophique et aux risques encourus en cas de maladie, l'ensemble du personnel s'est mis en grève le matin du 15 décembre. Après avoir obtenu une avance de salaire et une promesse de versement que l'administrateur ne tiendra finalement pas, c'est sous la pression de l'occupation d'un chantier par les travailleurs que Multisol Chapes SA signera finalement une cession de créances permettant au maître d'ouvrage de payer directement les ouvriers.

Alors que son entreprise a été décapitée par les démissions de son personnel parmi lequel figureraient ses ouvriers les plus qualifiés, Aziz Kosmann, qui n'a pas oublié de se servir au passage un salaire de 15 000 francs, n'entend pas renoncer à ses activités particulièrement lucratives au vu du système frauduleux mis en place. En effet, selon les informations en possession du SIT, il viendrait d'engager de nouveaux travailleurs précaires. Cette affaire qui touche une des plus grandes entreprises de chapes du canton est emblématique des dérives que connaît le secteur de la construction depuis plusieurs années. Il est impératif que les autorités entendent enfin les revendications des syndicats et mettent en place un dispositif de sanctions plus dures à l'encontre de ces patrons-voyous avant que la situation ne dégénère définitivement. ♦

Thierry Horner

SECOND ŒUVRE

Les négociations reprennent !

Les syndicats et les patrons sont parvenus à un accord pour prolonger la CCT et reprendre les négociations pour 2018.

Victoire • Suite à la forte mobilisation des travailleurs du second œuvre romand de fin novembre 2016, les patrons ont retiré la dénonciation de la CCT et accepté de reprendre les négociations là où elles s'étaient arrêtées au mois de septembre. Ils ont également accédé aux revendications syndicales pour des améliorations matérielles. Un calendrier a été fixé et les négociations reprendront dès le 10 février prochain.

L'assemblée des travailleurs romands des trois syndicats de la branche qui s'est tenue au début du mois de décembre à Lausanne a décidé d'accep-

ter l'accord conclu avec les patrons afin d'éviter le vide conventionnel en 2017. L'actuelle CCT a été prolongée jusqu'à la fin de cette année et l'extension jusqu'à la fin de l'année 2018. Une nouvelle CCT devrait voir le jour en 2018.

Pour permettre cette reprise de négociations, les employeurs ont concédé des améliorations matérielles comme l'augmentation d'un franc de l'indemnité de repas et transport (elle passera de 17 à 17,50 en 2017 et de 17,50 à 18 en 2018) et la revalorisation de 30 centimes de l'heure sur les salaires minimaux. De plus, ils ont abandonné

leur demande de pouvoir travailler les samedis sans dérogation.

Les futures négociations repartiront de ce qui avait déjà été négocié jusqu'à l'interruption de septembre 2016. Dans cette première phase, elles avaient permis de renforcer les dispositifs conventionnels de lutte contre le dumping salarial.

En acceptant le présent accord, les travailleurs romands ont exprimé leur attachement à la CCT et l'importance qu'ils confèrent au dialogue social. La menace d'un vide conventionnel en 2017 aurait été néfaste pour ce secteur professionnel. Il aurait entraîné une concurrence déloyale sans merci favorisant ainsi un important dumping salarial.

Par leur effort, les travailleurs du second œuvre romand contribuent dans une grande mesure à la richesse économique et sociale de la région. Ils ont la ferme intention d'obtenir une reconnaissance de cet effort lors des prochaines négociations qui débiteront en février.

Jorge Klappenbach.



PETITE ENFANCE

EVE du Nouveau Prieuré : personnel trahi et bradé

A Chêne-Bougeries, l'Association Pop e Poppa a repris l'exploitation de l'EVE du Nouveau Prieuré sans respecter les droits du personnel. Le SIT dénonce.

Transfert • Les sourires sont de mise en août 2015 à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle structure d'accueil de la petite enfance du Nouveau Prieuré, à Chêne-Bougeries. La commune se dote d'une nouvelle crèche, dans un complexe alors en cours de construction qui accueillera également un EMS, un foyer pour personnes handicapées, une résidence pour étudiant-e-s et des appartements locatifs. L'ensemble du personnel de la crèche est engagé par la Ville de Chêne-Bougeries, avec l'assurance qu'il sera ensuite transféré dans la Fondation EVE du Nouveau Prieuré en voie de constitution, aux mêmes conditions contractuelles et réglementaires. Fin septembre 2016, changement de programme : le personnel apprend qu'il ne sera pas transféré à la Fondation, mais à l'Association Pop e Poppa dès le 1^{er} janvier 2017. Or, contrairement à ce qui a été promis, les conditions de travail et de retraite y sont nettement moins bonnes. Mandaté, le SIT intervient.

SOUS-ENCHÈRE « CLÉS EN MAIN »

Pop e Poppa est connue sur la place pour fournir à certaines communes des crèches « clés en main » avec des conditions de travail au rabais, dont la gestion est confiée à Amalthée Sàrl. Une manière de bénéficier des subventions publiques et de l'investissement des communes sans véritable fonctionnement associatif et sans être signataire d'une CCT. Le personnel s'aperçoit vite que les conditions de travail et de la caisse de retraite ne sont pas identiques à celles dont elles bénéficiaient depuis leur engagement et sont moins favorables sur divers points : augmentations salariales « au mérite », couverture perte de gain accident moins favorable, modification à la baisse du plan de prévoyance, frais de formation en partie à charge du personnel, modalité de versement du 13^e salaire, disparition du congé parental, introduction d'aides

pré-stagiaires sous-payé-e-s, moins bonnes conditions de recherche d'emploi en cas de licenciement, restriction de la liberté d'expression, etc.

OBLIGATIONS PAS RESPECTÉES

L'article 333 du Code des obligations prévoit qu'en cas de transfert des rapports de travail à un tiers, les conditions de travail du personnel avant transfert doivent être appliquées par l'acquéreur, ce qui n'était pas respecté par Pop e Poppa. Quant à l'article 333a CO, il prévoit que l'employeur, en l'occurrence la Ville de Chêne-Bougeries, devait informer au préalable les employé-e-s sur les conséquences économiques, sociales et juridiques de ce transfert. Malgré une demande de l'ensemble du personnel de la crèche pour faire respecter ses droits, la Mairie a refusé de recevoir ses employé-e-s et l'acquéreur de modifier les conditions de travail après transfert.

AU CHAT ET À LA SOURIS

Suite à l'intervention du SIT et à une motion acceptée par le conseil municipal, la Ville de Chêne-Bougeries a dû intervenir auprès de Pop e Poppa pour lui demander de respecter les droits des employé-e-s. Cette injonction n'est toujours pas suivie par l'employeur et une déclaration d'intention ne suffira pas. Les échanges entre le syndicat et l'acquéreur révèlent une volonté de ce dernier de jouer au chat et la souris. Les avenants aux contrats de travail envoyés au personnel en période de fermeture de l'institution demeurent inacceptables et malgré une lettre collective réclamant une séance en présence du syndicat, l'employeur n'y a toujours pas donné suite. Le syndicat veillera à ce que les droits du personnel soient absolument respectés. **✓**

Valérie Buchs

PETITE ENFANCE

Les trois CCT du secteur ont été modifiées pour le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la révision du mode de calcul des grilles salariales, en particulier pour les structures à prestations restreintes. Les protocoles d'accord signés préservent les droits acquis et prévoient divers articles de toilette. Un congé paternité de 4 semaines a été introduit dans la CCT pour les institutions de Lancy et les psychomotricien-ne-s sont dorénavant considéré-e-s comme du personnel éducatif dans la CCT pour les institutions de la Ville de Genève. **VB**

PERSONNEL DE LA VILLE DE GENÈVE

Le conseil municipal ayant échoué à voter un budget pour 2017, les montants 2016 sont reconduits tant qu'un nouveau budget ne sera pas voté. Les mécanismes salariaux ont été préservés (mais indexation nulle), et tous les nouveaux postes envisagés sont bloqués. Pourtant bénéficiaire, le projet de budget a été renvoyé en commission des finances qui examine les multiples coupes envisagées, y compris sur des lignes qui avaient été sauvées grâce au référendum victorieux de l'an passé. Le débat reprendra lors d'une prochaine session du conseil municipal où la droite majoritaire veut économiser des millions en vue de la RIE3. **VB**

ANNUITÉ ACCORDÉE DANS LES SERVICES PUBLICS

Voilà encore un acquis de la mobilisation de 2015. Parce que ni le Conseil d'Etat, ni la droite ne souhaitent réitérer l'automne de mobilisations de 2015 au moment de lancer leur campagne pour la RIE3, l'annuité sera accordée en 2017 au personnel de l'Etat et du secteur subventionné.

Reste que le budget 2017 de l'Etat adopté par le Grand Conseil s'inscrit dans la droite ligne du précédent : un budget de coupes dans les moyens alloués à la délivrance des prestations publiques, faites plus discrètement qu'en 2016, mais néanmoins bien réelles. Pour préparer le terrain à la RIE3, nous dit le Conseil d'Etat lui-même. **DDF**

Grandir au syndicat

Le 26 novembre 2016, le Congrès a élu Alberto J. Fernandes à la vice-présidence du SIT. Entretien avec ce militant du secteur Hôtellerie-restauration.



Portrait • Originaire de Porto, Alberto J. Fernandes est arrivé à Genève en 1984. Tour à tour portier, valet de chambre, serveur, aide de cuisine et agent de sécurité, il travaille depuis cette date dans un grand hôtel étoilé de la place, où il occupe aujourd'hui un poste de responsable des stocks. Membre du SIT depuis 1988, il milite depuis dans le comité Hôtellerie-restauration, et est membre du Comité SIT depuis une dizaine d'années. Également juge Prud'hommes depuis deux mandatures, il a été élu le 26 novembre dernier à la vice-présidence du SIT, aux

côtés d'Ana Paula Ferraz (vice-présidente) et Diego Cabeza (président).

Alberto, comment es-tu arrivé au SIT ?

C'était en 1988, il y avait beaucoup de licenciements injustes dans l'hôtel. Je suis allé à une assemblée organisée sur place par le SIT, et j'ai tout de suite adhéré au syndicat. On a fait un travail incroyable ensemble, on s'est fait indemniser beaucoup d'heures supplémentaires, et ça s'est beaucoup calmé sur le front du management. Puis en 2003/2004 l'hôtel a été vendu et il fallait défendre le

personnel en place. Ismaïl (responsable du secteur Hôtellerie-restauration du SIT à l'époque, ndr) m'a appelé pour me demander de représenter le personnel. J'ai dit oui sans trop savoir dans quoi je m'embarquais : des dizaines de séances avec les patrons, les autorités, d'autres associations, un travail de dingues !

Pas de regrets ?

Non, pas du tout, j'ai appris énormément sur le droit du travail, sur les rouages de la politique locale, sur comment se défendre et défendre les travailleurs-euses. Ça m'a fait grandir.

On a dû se battre, taper du poing sur la table, j'ai appris à tenir tête, et me suis même demandé si je n'en faisais pas un peu trop à certains moments. Et on a abouti à un magnifique protocole d'accord, à tel point que je ne sais pas si on y arriverait encore aujourd'hui. En résumé je suis « tombé dans la soupe » du syndicat, j'ai aimé ça, et n'en suis plus ressorti.

Tu es aussi devenu juge Prud'hommes.

Oui, c'est une tâche très noble, même si ardue et qu'elle se traduit par de très longues journées lorsqu'il y a audience. Mais c'est passionnant et primordial pour les travailleuses et les travailleurs, qui voient le tribunal comme un dernier rempart, l'espoir que justice soit rendue.

Quel regard portes-tu sur les conditions de travail dans l'Hôtellerie-restauration ?

Dans mon établissement j'ai l'impression que ça va plutôt bien, on travaille dans un cadre respectueux. Mais de manière générale, l'Hôtellerie-restauration est un des secteurs les plus précaires. Comment peut-on justifier que le salaire minimum, en dessous de 3500 frs par mois pour les non-qualifié-e-s, n'a augmenté que de 17 frs en 10 ans ? C'est un beau métier, de service, mais très mal payé, et beaucoup de patrons abusent de la situation et ne respectent même pas ces salaires minimaux. Mais évidemment, avec deux inspecteurs seulement pour toute la Suisse romande, ce n'est pas étonnant.

Pourquoi t'es-tu porté candidat à la vice-présidence du SIT ?

Après 30 ans de militantisme, cela m'a semblé une suite logique. J'ai envie de m'investir un peu plus, de relever de nouveaux défis, j'espère en être à la hauteur.

Quels nouveaux défis ?

Ceux du SIT : poursuivre la construction du syndicat, recruter de nouveaux-elles membres, renforcer le collectif, créer la solidarité, ce sentiment d'appartenance qui permet de se souder et de se battre ensemble. Je pense évidemment aussi à mon secteur, à la lutte pour y obtenir un avenant cantonal. Une bataille de longue haleine, mais personne ne croyait non plus au 13^e salaire au début, et on a fini par l'avoir. Et puis il y a tellement de batailles à mener, à commencer par cette vacherie de RIE3. ♦

Propos recueillis par Davide De Filippo

Décisions du SIT et de la CGAS

LE COMITÉ SIT

DE NOVEMBRE 2016 A :

- préparé le Congrès SIT 2016
- été informé de l'aboutissement des négociations tripartites et de l'accord signé dans le Gros œuvre
- discuté des enjeux dans le secteur public et subventionné sur le budget 2017 et sur la caisse de pension de l'Etat
- fait un point sur l'opposition du SIT à l'extension de la Convention collective nationale dans le secteur de l'Hôtellerie-restauration
- donné les mots d'ordre pour les votations du 12 février 2017 : OUI à l'unanimité Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération OUI à l'Arrêté fédéral du 30

septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération NON à la Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises

- été informé des discussions lors de l'assemblée des délégué-e-s de l'USS du 4 novembre 2016

LE COMITÉ SIT

DE DÉCEMBRE 2016 :

LE PREMIER COMITÉ DE LA NOUVELLE MANDATURE A :

- dressé un bilan du congrès SIT
- adopté le calendrier des séances du comté SIT pour 2017
- été informé du déroulement des prochaines élections de juges prud'hommes
- procédé aux désignations et délégations de signatures selon les statuts du SIT pour : le Conseil de

gestion de la Fondation sociale du SIT, la Fiduciaire de la Fondation sociale, les Vérificateurs des comptes du SIT, la Délégation du comité au personnel, la Caisse chômage du SIT, l'administration et la comptabilité du SIT

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA CGAS

DU 24 NOVEMBRE A :

- approuvé les comptes 2016 et le budget 2017
- fait un point sur les élections 2017 des juges prud'hommes
- décidé des priorités CGAS 2017 : prévoyance vieillesse 2020 et assises romandes janvier 2017, RIEIII, mise en œuvre de l'initiative immigration massive
- été informé des discussions sur la mise à jour du Plan directeur

cantonal

- discuté de l'Inspection paritaire des entreprises
- donné les mots d'ordre pour les votations du 12 février 2017 OUI à l'unanimité Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération OUI à l'Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération NON à la Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises

(LE COMITÉ CGAS DE DÉCEMBRE A ÉTÉ ANNULÉ)



Communauté genevoise
d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble
des syndicats de la République et canton de Genève

Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève



AJP

Association
des juristes progressistes

La section genevoise de l'Association des juristes progressistes et la Communauté genevoise d'action syndicale ont décidé d'organiser un échange entre les différentes institutions ayant la responsabilité de poursuivre les infractions pénales des employeurs commises au détriment de leurs salarié-e-s. Elles vous invitent à participer à la conférence suivante :

LES INFRACTIONS PÉNALES DANS LES ENTREPRISES, rôle et compétences des institutions dans la défense des salarié-e-s

le 22 février 2017 de 18 h 30 à 20 h 30
à l'UOG, place des Grottes 3, 1201 Genève

Monsieur Yves BERTOSSA, premier Procureur, Monsieur Joël VARONE, pour l'Inspection paritaire des entreprises (IPE), ainsi que Madame Christina STOLL, directrice de l'OCIRT répondront aux questions :

- quelles sont les infractions au détriment des travailleurs poursuivies d'office ou sur dénonciation ?
- qui intervient et quand ?
- quels sont les moyens de contrainte et les sanctions ?
- quelle est la collaboration actuelle entre les institutions et quelles sont les pistes futures ?

Nous prévoyons une petite introduction, 20 minutes d'exposé pour chaque intervenant, 20 minutes de débat et une brève conclusion. Ensuite, les personnes en formation pourront obtenir une attestation de suivi de cette conférence. Les supports préparés par les intervenants seront acheminés par courriel aux personnes qui se seront inscrites avant le 14 février à l'adresse suivante : <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article3270>



SIT
syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

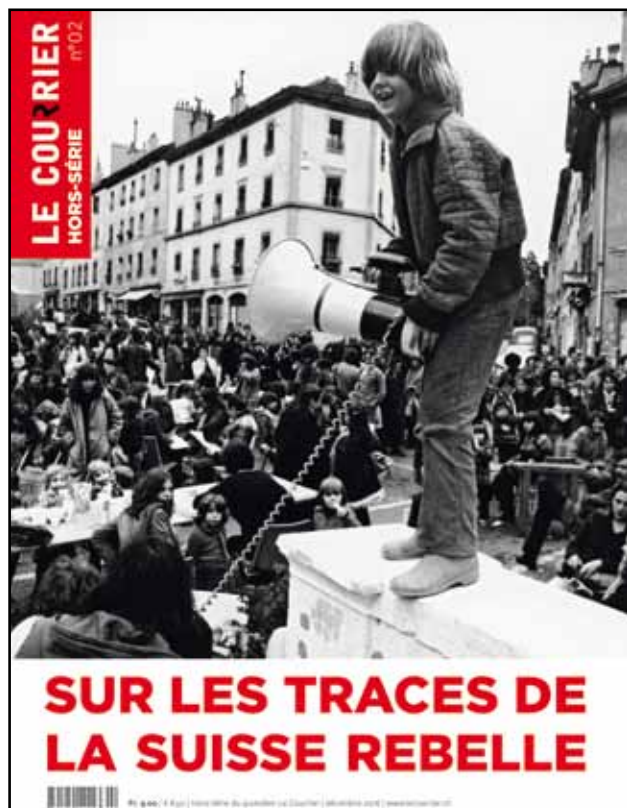
DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Le SIT offre,
à ses membres uniquement,
un service des impôts

Déclarations d'impôts, recours
et impôts à la source :
sur rendez-vous en téléphonant
au **022 818 03 20 de 9 h 30 à 12 h.**

Contrôle des impôts à la source :
permanence impôts à la source
(janvier-mars) **le mercredi de 15 h à 18 h**

Disponible en kiosque
ou sur <http://www.lecourrier.ch/boutique>



Appel à nos membres, lecteur-trice-s et militant-e-s du SIT

Souhaitez-vous partager vos photos prises lors d'une action du SIT ou à l'occasion d'un événement syndical, politique ou social à Genève?



Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse :
sitinfo@sit-syndicat.ch

Les clichés retenus seront publiés avec mention de la source : lieu, date et sujet ainsi que le nom de l'auteur sauf si il-elle souhaite rester anonyme.

metro BOULOT kino



Saison 2016-2017

Mardi 28 février 2017 à 19 h



Hippocrate

Comédie dramatique de Thomas Lilti
(France, 2014, 102')

Benjamin va devenir un grand médecin, il en est certain. Mais pour son premier stage d'interne dans le service de son père, rien ne se passe comme prévu. La pratique se révèle plus rude que la théorie. La responsabilité est écrasante, son père est aux abonnés absents et son co-interne, Abdel, est un médecin étranger plus expérimenté que lui. Benjamin va se confronter brutalement à ses limites, à ses peurs, celles de ses patients, des familles, des médecins, et du personnel. Son initiation commence.

La projection sera suivie d'une discussion avec une représentante de l'Association des médecins internes de Genève

Davantage d'informations: www.metroboulotkino.ch – metroboulotkino@gmail.com
!!! ATTENTION Changement de lieu en 2016-2017 !!!

LE COURRIER

FONCTION
CINEMA

Maison des Arts du Grütli
16, rue du Général-Dufour
1211 Genève 11



caisse de chômage

SÉANCES D'INFORMATION DU SIT SUR L'ASSURANCE- CHÔMAGE

Présentation du SIT,
fonctionnement
de l'assurance-chômage,
droits des chômeurs-euses et
principaux pièges à éviter.

Prochaines séances :


Judi 9 mars 2017, Judi 18 mai 2017
et Judi 20 juillet 2017
de 15h à 17h, Grande salle du SIT

17^e Congrès du SIT

Une centaine de militant-e-s de tous les secteurs et commissions inter-professionnelles se sont réuni-e-s le 26 novembre dernier à l'UOG pour tenir le 17^e Congrès du SIT.

Toute la journée, les militant-e-s ont débattu des axes de lutte pour corriger la tendance à l'accroissement des inégalités de répartition des richesses.

Le Congrès a également adopté plusieurs résolutions, sur les droits de migrant-e-s et sur le plan Prévoyance Vieillesse 2020 notamment. L'ensemble des textes adoptés seront publiés prochainement dans une brochure.

Enfin, le Congrès a également procédé à des élections pour renouveler ses instances: Comité, présidence et secrétariat général (sur la photo de gauche à droite: Alberto J. Fernandes, vice-président, Ana Paula Ferraz, vice-présidente, Manuela Cattani, co-secrétaire générale, Diego Cabeza, président, Davide De Filippo, co-secrétaire général). 

Davide De Filippo

Photos: ©Eric Roset et SIT



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Schönborn Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber, Tania Zinoviev.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.